

Le dispositif d'hébergement d'urgence du CCAS de Saint-Nazaire s'organise autour de 2 appartements de type 3 situés sur la Ville de Saint-Nazaire. Ces appartements sont meublés et équipés. Selon la composition familiale, la cohabitation avec une autre famille est possible.

Comment intégrer ce dispositif ?

L'hébergement en hôtel se fait par l'intermédiaire du 115 ou du CCAS de Saint-Nazaire.

A qui s'adresse l'hébergement d'urgence du CCAS Saint-Nazaire ?

L'hébergement est réservé aux femmes isolées, en couple, avec ou sans enfants sans solution d'hébergement et ayant besoin d'un accompagnement social.

Quelle est la durée d'hébergement ?

L'hébergement d'urgence du CCAS de Saint-Nazaire répond à une demande de mise à l'abri. Il doit donc être de courte durée. La prise en charge initiale est de 8 jours. La prolongation de l'hébergement est soumise à conditions.

L'hébergement est-il gratuit ?

Si le ménage possède des ressources, une participation à l'hébergement est demandée à hauteur de 15 % des ressources pour les ménages de 1 à 2 personnes et de 10 % pour les ménages de 3 personnes et plus. Une provision pour risque d'un montant de 1 euro par semaine est également demandée.

Le dispositif d'hébergement d'urgence du CCAS de Saint-Nazaire s'organise autour de 2 appartements de type 3 situés sur la Ville de Saint-Nazaire. Ces appartements sont meublés et équipés. Selon la composition familiale, la cohabitation avec une autre famille est possible.

Comment intégrer ce dispositif ?

L'hébergement en hôtel se fait par l'intermédiaire du 115 ou du CCAS de Saint-Nazaire.

A qui s'adresse l'hébergement d'urgence du CCAS Saint-Nazaire ?

L'hébergement est réservé aux femmes isolées, en couple, avec ou sans enfants sans solution d'hébergement et ayant besoin d'un accompagnement social.

Quelle est la durée d'hébergement ?

L'hébergement d'urgence du CCAS de Saint-Nazaire répond à une demande de mise à l'abri. Il doit donc être de courte durée. La prise en charge initiale est de 8 jours. La prolongation de l'hébergement est soumise à conditions.

L'hébergement est-il gratuit ?

Si le ménage possède des ressources, une participation à l'hébergement est demandée à hauteur de 15 % des ressources pour les ménages de 1 à 2 personnes et de 10 % pour les ménages de 3 personnes et plus. Une provision pour risque d'un montant de 1 euro par semaine est également demandée.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Chaque ménage hébergé bénéficie d'un accompagnement social personnalisé et global par un travailleur social de Solidarité Estuaire.

Un projet personnalisé est élaboré en concertation avec le ménage accueilli en prenant en compte les demandes et les besoins exprimés.

Le contenu de l'accompagnement est basé sur l'inscription et le maintien du ménage dans une dynamique de mobilisation, tout au long de son hébergement en appartement d'urgence, dans la construction de son parcours d'hébergement et de logement.

L'accompagnement doit permettre :

- ➔ D'évaluer les premières démarches à réaliser.
- ➔ De lever les freins au relogement
- ➔ De rechercher une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne et plus adaptée
- ➔ D'organiser le contact et le suivi avec les services sociaux de droit commun

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Chaque ménage hébergé bénéficie d'un accompagnement social personnalisé et global par un travailleur social de Solidarité Estuaire.

Un projet personnalisé est élaboré en concertation avec le ménage accueilli en prenant en compte les demandes et les besoins exprimés.

Le contenu de l'accompagnement est basé sur l'inscription et le maintien du ménage dans une dynamique de mobilisation, tout au long de son hébergement en appartement d'urgence, dans la construction de son parcours d'hébergement et de logement.

L'accompagnement doit permettre :

- ➔ D'évaluer les premières démarches à réaliser.
- ➔ De lever les freins au relogement
- ➔ De rechercher une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne et plus adaptée
- ➔ D'organiser le contact et le suivi avec les services sociaux de droit commun

Nous contacter

Saint-Nazaire

39bis rue Voltaire
44600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

direction@solidarite-estuaire.fr

www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur



Nous contacter

Saint-Nazaire

39bis rue Voltaire
44600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

direction@solidarite-estuaire.fr

www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur

